

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°12 du 4 mai 2009**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 12 décembre 2008 portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès de la direction des commissariats d'outre-mer de Djibouti relevant du service de l'administration générale et des finances de l'armée de l'air.

*Du 8 janvier 2009*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ** modifiant l'arrêté du 12 décembre 2008 portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès de la direction des commissariats d'outre-mer de Djibouti relevant du service de l'administration générale et des finances de l'armée de l'air.

*Du 8 janvier 2009*

NOR D E F F 0 9 0 0 6 9 7 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 12 décembre 2008 (JO n° 299 du 24 décembre 2008 ; texte n° 23 ; signalé au BOC 8/2009. ; BOEM 410.6.1).

*Référence de publication :* JO n° 14 du 17 janvier 2009, texte n° 51 ; signalé au BOC 12/2009.

---

Par arrêté du ministre de la défense en date du 8 janvier 2009, à l'arrêté du 12 décembre 2008 portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès de la direction des commissariats d'outre-mer de Djibouti relevant du service de l'administration générale et des finances de l'armée de l'air, les mots : « 22 870 euros » sont remplacés par les mots : « 40 000 euros ».